

LES DOCUMENTS A JOINDRE

Pour que votre demande soit instruite, vous devrez fournir des pièces justifiant de la sincérité et de l'exactitude de votre déclaration et permettant de vérifier que vous remplissez les conditions d'accès au logement social.

A • ETAT CIVIL ET SITUATION DE FAMILLE

Veuillez fournir les copies intégrales des pièces suivantes pour le demandeur, le co-demandeur et toutes les personnes majeures vivant au foyer (à charge) :

- Si vous êtes marié ou si vous avez des enfants :
 - ☐ Le livret de famille
- Si vous êtes pacsés :
 - ☐ Le certificat de PACS
- Si vous êtes français :
 - ☐ La carte d'identité recto-verso
- Si vous êtes étranger :
 - ☐ La carte de séjour ou le récépissé de demande
- *Le cas échéant : l'autorisation de résidence séparée ou le jugement de séparation ou l'ordonnance de non conciliation ou le jugement de divorce (à demander au greffe de tribunal de grande instance).*
- *Le cas échéant : l'attestation de grossesse.*
- *Le cas échéant : le jugement de Tutelle ou de Curatelle.*

B • JUSTIFICATIFS DE RESSOURCES

Veuillez fournir pour les personnes à loger les pièces suivantes ou copies intégrales :

- ☐ Le dernier et avant-dernier avis des impôts (imposition ou non imposition sur les revenus).
- ☐ La notification des prestations CAF : allocations familiales, RSA, AAH, PAJE, ASF, APL, AL...
- ☐ Le justificatif de pension alimentaire.
- ☐ Le justificatif de pension d'invalidité.
- Pour les salariés :
 - ☐ Le contrat de travail ou une attestation de l'employeur.
 - ☐ Les 3 derniers bulletins de salaire ou indemnités journalières Sécurité Sociale.
- Pour les artisans, commerçants ou indépendants :
 - ☐ L'inscription au registre du commerce ou répertoire des métiers.
 - ☐ L'attestation comptable précisant le montant des ressources mensuelles.
 - ☐ Le cas échéant, le dernier bilan d'activité.
- Pour les enfants scolarisés, les étudiants et les apprentis :
 - ☐ Le certificat de scolarité pour les plus de 16 ans ou la carte étudiant.
 - ☐ Le justificatif de bourse.
 - ☐ Le contrat de travail et les 3 derniers bulletins de salaire pour les étudiants salariés et les apprentis.
- Pour les retraités :
 - ☐ Le justificatif de retraites principales et complémentaires.
- Pour les chômeurs :
 - ☐ La notification d'ouverture ou de refus des droits à l'ASSEDIC.
 - ☐ Les 3 derniers avis de paiement.

C • LOGEMENT ACTUEL

- Si vous êtes locataire :
 - ☐ L'attestation du propriétaire précisant que vous êtes à jour des loyers et charges (quittance).
 - ☐ Le dernier avis d'échéance du loyer.
- Si vous êtes hébergé :
 - ☐ L'attestation de la structure d'hébergement qui vous loge ou une attestation sur l'honneur de la personne qui vous héberge.
- Si vous êtes propriétaire :
 - ☐ L'échéancier du prêt bancaire. Le cas échéant, le compromis de vente.
 - ☐ L'attestation du ou des organismes prêteurs précisant que l'accédant est à jour de ses remboursements.